

**EXTRAIT**  
du registre des Délibérations du Conseil  
**de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »**

**SEANCE DU 3 FEVRIER 2021**

*L'an deux mille vingt et un et le trois Février à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Valleraugue, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.*

Nombre de Conseillers en exercice :	<b>28</b>
Nombre de Conseillers présents :	<b>26</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>27</b>
Pour :	<b>27</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>

**Présents** : ABOU François – ABRIC Bruno - AMASSE Nicole - ANGELI Laurette - BENEFICE Patrick – BERTHEZENE Gilles – BLANCHAUD Marie-Hélène - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - BURTET Jean-Luc - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian – GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine – MACQUART Bernadette – MALAIZE Françoise – MOLHERAC Bernard - MOUNIER Bernard - REMOND Audrey – ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis – VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre – ZANCHI Jocelyne.

**Suppléants présents** : BORDARIER Bernard – SERRANO Michel.

**Absents** : PERRIER-REILHAN Floriane (donne procuration à THION Raymond) - VIDAL Thomas.

**Objet : Marché de réhabilitation et aménagement de l'Observatoire de l'Aigoual – lot 3 Gros œuvre-maçonnerie – avenant n°2**

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le marché de réhabilitation et aménagement de l'Observatoire de l'Aigoual – lot 3 Gros œuvre-maçonnerie signé le 18 juin 2019 ;

**Considérant** le lot 3 Gros œuvre - maçonnerie du marché de réhabilitation et d'aménagement de l'Observatoire du Mont Aigoual notifié pour un montant de 487 213.70 € HT.

**Considérant** qu'un premier avenant a été signé le 25 mai 2020 pour un montant de 16 099.55€ soit 3.30% du marché initial.

**Considérant** qu'au cours des travaux dans l'Observatoire des mises au point ont été réalisées et des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires pour mener au mieux la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment. Par exemple, pour des raisons techniques, la réserve et les sanitaires de l'exposition n'ont pas pu être construits à l'endroit prévu par la maîtrise d'œuvre. Leur déplacement a engendré des couts supplémentaires.

**Considérant** la proposition d'avenant (ci-jointe) d'un montant de 28 842.27€ soit 5.92% du montant du marché initial.

**Considérant** que les modifications correspondent aux travaux complémentaires sur :

- Les locaux techniques
- La réserve et les WC de l'exposition
- L'exposition.

**Considérant** que l'addition des deux avenants correspond à 9.22% du montant du marché initial.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **Accepte** la proposition d'avenant.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
Gilles BERTHEZENE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)